



Ville de LORRAINE

VILLE DE LORRAINE

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES DD2015-01

NETTOYAGE ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS ET LES ESPACES VERTS POUR UN AN AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DE UN AN

OU

TROIS ANS AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DE UN AN

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant la mention du projet ci-haut mentionné et adressées à la Ville de Lorraine à l'attention des Services juridiques et du greffe, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, seront reçues jusqu'à 11h00, le lundi 16 février 2015, pour le nettoyage et la coupe de gazon dans les parcs et les espaces verts pour un an avec deux options de renouvellement de un an ou trois ans avec deux options de renouvellement de un an. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11h05 ou dès que possible après 11h05 à l'Hôtel de Ville, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin. Ainsi, les formulaires de soumission et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission sont disponibles sur le site internet du *Système électronique d'appels d'offres (SÉAO)* à www.seao.ca ou par téléphone au 1 866 669-7326, moyennant les tarifs en vigueur du SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de soumission équivalant à dix pourcent (10%) du montant total de la soumission, pour la période initiale de trois (3) ans sous forme de chèque visé, mandat ou traite bancaire émis par une institution financière et payable à l'ordre de la Ville de Lorraine ou d'un cautionnement de soumission correspondant à dix pourcent (10%) du montant total de la soumission pour la période initiale de trois (3) ans, émis par une compagnie d'assurance ayant sa place d'affaires au Québec et valide pour quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Au surplus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention ou un engagement d'une banque à charte du Canada ou d'une compagnie d'assurance pour la fourniture d'un cautionnement d'exécution d'une valeur de cinquante pourcent (50%) du montant global de la soumission en faveur de la Ville de Lorraine, et ce, valide pour toute la durée du contrat.

La Ville de Lorraine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir d'obligation ou de frais d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s).

Donnée à Lorraine, le 28 janvier 2015.

Nancy Ouellette, assistante greffière